

STANDART CHROMAL I Aluminium Powder

Version 1.0 Date de révision: 03/21/2018 Numéro de la FDS: 102000000281 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/21/2018

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : STANDART CHROMAL I Aluminium Powder

Code du produit : 049105D70

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : ECKART GmbH

Adresse : Guentersthal 4
Hartenstein 91235

Téléphone : +499152770

Fac-similé : +499152777008

Numéro de téléphone en cas d'urgence : CHEMTREC: 800-424-9300
CHEMTREC: 1-703-527-3387 (International)

GBK Gefahrgut Buero GmbH, Ingelheim, Germany:
From outside US: (001) 352-323-3500
(First call in English, response in your language is possible)
US & Canada (toll free):1-800-5355-053

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement GHS en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Solides inflammables : Catégorie 1

Poussière combustible : Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



STANDART CHROMAL I Aluminium Powder

Version 1.0 Date de révision: 03/21/2018 Numéro de la FDS: 102000000281 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 03/21/2018

Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H228 Matière solide inflammable.
Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: Poudre spéciale pour incendies de métaux.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: Sable sec.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**Composants dangereux**

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
Aluminium	7429-90-5	>= 90 - <= 100

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : Amener la victime à l'air libre.
S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du

STANDART CHROMAL I Aluminium Powder

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/21/2018	102000000281	Date de la première parution: 03/21/2018

peau		savon.
		Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau. S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.
En cas de contact avec les yeux	:	Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Retirez les lentilles de contact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	:	Maintenir les voies respiratoires dégagées. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés	:	Inconnu.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	:	Sable sec Poudre spéciale contre les feux métalliques
Moyens d'extinction inadéquats	:	Poudre ABC Dioxyde de carbone (CO2) Eau Mousse
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Réagit avec l'eau en libérant des gaz extrêmement inflammables (hydrogène).
Autres informations	:	Procédure usuelle pour feux d'origine chimique. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
Équipement de protection spécial pour les pompiers	:	Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Utiliser un équipement de protection personnelle. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Éviter la formation de poussière.
---	---	--

STANDART CHROMAL I Aluminium Powder

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/21/2018	102000000281	Date de la première parution: 03/21/2018

Enlever toute source d'allumage.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Éviter que le produit pénètre dans les égouts.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage :

Utiliser un équipement de manutention mécanique.
Ne pas utiliser d'aspirateur.

Ne pas rincer à l'eau.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion :

Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.
Pendant le traitement, les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Lors de transvasements, appliquer des mesures de mise à la terre et utiliser des tuyaux conducteurs.

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

Conseils pour une manipulation sans danger :

Éviter la formation de poussière.
Un entretien de routine doit être mis en place pour s'assurer que les poussières ne s'accumulent pas sur les surfaces.
Conserver loin des sources de chaleur.

Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.

Conditions de stockage sûres :

Garantir absolument la mise à la terre des récipients et des appareils.

STANDART CHROMAL I Aluminium Powder

Version 1.0 Date de révision: 03/21/2018 Numéro de la FDS: 102000000281 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 03/21/2018

Réaction avec l'eau en libérant un gaz extrêmement inflammable (hydrogène).
 Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.
 Garder dans le contenant original.
 Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.
 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -
 Ne pas fumer.
 Conserver le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Défense de fumer.
 Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
 Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : Ne pas entreposer avec des produits oxydants et des produits auto-inflammables.
 Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage.
 Tenir à l'écart des oxydants, des produits fortement alcalins ou fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

D'autres informations sur la stabilité du stockage : Conserver dans un endroit sec.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Aluminium	7429-90-5	VEMP	10 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA	10 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA (Respirable)	1 mg/m ³	CA BC OEL
		TWA (Poussière)	10 mg/m ³	CA AB OEL
		VEMP	10 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA (Respirable)	1 mg/m ³ (Aluminium)	CA BC OEL
		VEMP	5 mg/m ³	CA QC OEL

STANDART CHROMAL I Aluminium Powder

Version 1.0 Date de révision: 03/21/2018 Numéro de la FDS: 102000000281 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 03/21/2018

		(Emanations)	(Aluminium)	
		TWA (Fraction respirable)	1 mg/m3	ACGIH
		TWA (Fraction respirable)	1 mg/m3 (Aluminium)	ACGIH

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire lorsque la valeur limite d'exposition est dépassée.
Appareil respiratoire avec filtre.
Filtre P1

Protection des mains

Matériau : Cuir
Longueur des gants : Gants avec manches longues

Remarques : Gants en cuir Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de son matériau dont il est fait, mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'une fournisseur à l'autre.
L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spécifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de protection.

Protection des yeux : Écran facial
Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps : Vêtement de travail de protection dissipateur et ignifuge. DIN EN 11612; EN 533; EN 1149-1. Chaussures de sécurité dissipatrices.
Tenue de protection étanche à la poussière
Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : poudre
Couleur : argent

STANDART CHROMAL I Aluminium Powder

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/21/2018	102000000281	Date de la première parution: 03/21/2018

Odeur	:	sans odeur
Seuil de l'odeur	:	Donnée non disponible
pH	:	Donnée non disponible
Point de fusion/congélation	:	660 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	2,467 °C
Point d'éclair	:	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	La substance ou le mélange est un solide inflammable de catégorie 1.
		poussière combustible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	30 g/m ³
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	2.5 g/cm ³
Solubilité		
Solubilité dans l'eau	:	insoluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	:	340 °C
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité	:	Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Stabilité chimique	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Sous l'action des acides et des solutions alcalines, formation possible d'hydrogène. Stable dans les conditions recommandées de stockage. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

STANDART CHROMAL I Aluminium Powder

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/21/2018	102000000281	Date de la première parution: 03/21/2018

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Produits incompatibles : Acides
Bases
Oxydants
Eau

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë**

Non répertorié selon les informations disponibles.

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire**Sensibilisation de la peau**

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Mutagénéicité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

STANDART CHROMAL I Aluminium Powder

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -
1.0 03/21/2018 102000000281 Date de la première parution: 03/21/2018

Autres informations**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité**

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Ne pas rejeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.
En accord avec les règlements locaux et nationaux.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau.
En accord avec les règlements locaux et nationaux.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations internationales****IATA-DGR**

UN/ID No. : UN 1309
Nom d'expédition : Aluminium powder, coated
Classe : 4.1
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Flammable Solid
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 448
Instructions de : 445

STANDART CHROMAL I Aluminium Powder

Version 1.0 Date de révision: 03/21/2018 Numéro de la FDS: 102000000281 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/21/2018

conditionnement (avion de ligne)

Code IMDG

No. UN : UN 1309
Nom d'expédition : ALUMINIUM POWDER, COATED

Classe : 4.1
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 4.1
EmS Code : F-G, S-G
Polluant marin : non
Remarques : IMDG Code segregation group 15 - Powdered metals

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale**TDG**

No. UN : UN 1309
Nom d'expédition : ALUMINUM POWDER, COATED

Classe : 4.1
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 4.1
Code ERG : 170
Polluant marin : non

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

NPRI Composants : Aluminium

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

LIS : Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne

TSCA : Dans l'inventaire TSCA

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Texte complet d'autres abréviations**

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

STANDART CHROMAL I Aluminium Powder

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/21/2018	102000000281	Date de la première parution: 03/21/2018

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air

ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures

CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AICS - Inventaire des produits chimiques de l'Australie; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; CPR - Règlements relatifs aux produits contrôlés; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 03/21/2018

STANDART CHROMAL I Aluminium Powder

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/21/2018	102000000281	Date de la première parution: 03/21/2018

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations sécuritaires de manipulation, d'utilisation, de fabrication, d'entreposage, de transport, de disposition et d'émission, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, ne peuvent être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou pour tout autre procédé de fabrication.

CA / 3F